



# MAIRIE

## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 7 août 2008

Étaient présents tous les membres du Conseil.

Le Maire ouvre la séance à 20h15 et remercie Monsieur AMBERGNY Trésorier Comptable de la Commune qui présentera la situation financière et les perspectives d'avenir.

Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT sont nommées secrétaires de séance.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

### **CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS DU FAU ET DE BEAUREGARD**

Le Maire, ayant constaté que les charges locatives n'étaient pas totalement récupérées en fin d'exercice, a présenté au Conseil Municipal un relevé des charges réelles. Après consultation du bail par Monsieur AMBERGNY, ce dernier déclare qu'il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération, il suffit d'appliquer les termes du bail. Les sommes à récupérer représentant une charge importante pour les locataires, le percepteur acceptera un échéancier. Dorénavant le relevé des divers compteurs sera fait à des dates précises afin d'établir des provisions plus proches de la réalité.

### **SITUATION FINANCIERE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Auparavant, Monsieur AMBERGNY rappelle le rôle de chacun : le Conseil Municipal est l'Assemblée délibérante qui vote et prend les décisions, lesquelles sont exécutées par le Maire.

Il fait ensuite un exposé très clair et très détaillé de la situation financière de la Commune. Celui-ci ayant retenu l'attention des conseillers durant près de 2 heures, il n'est pas possible d'en donner le détail dans ce compte rendu mais le document peut être consulté à la Mairie.

Voici la synthèse établie par Monsieur AMBERGNY :

#### **Les points forts**

- ✚ la commune dispose (a priori) de marges de manœuvre sur l'ensemble des bases d'imposition taxables (sauf en ce qui concerne la taxe professionnelle), sur le taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties ainsi que sur le prix de l'eau et de l'assainissement,
- ✚ les charges incompressibles, parmi lesquelles notamment celles afférentes aux frais de personnel et aux intérêts de la dette, sont contenues,
- ✚ la capacité d'autofinancement est de très bon niveau,
- ✚ l'annuité de la dette est cohérente par rapport à la structure de la section de fonctionnement,
- ✚ les autres indicateurs relatifs à l'endettement sont satisfaisants,
- ✚ le volume des investissements réalisés au cours des quatre derniers exercices est conséquent.

#### **Les points faibles**

- ✚ au cours des quatre derniers exercices, les dotations ainsi que les impôts et attributions fiscales évoluent peu ou pas par rapport à l'indice des prix à la consommation et à l'indice du coût de la construction. Cet « effet ciseaux » restreint les marges de manœuvre de la

commune. Une réflexion devrait être menée sur les bases et les taux de la fiscalité directe locale,

- ✚ les subventions élevées consenties au budget annexe AEP (Adduction d'Eau Potable) limitent la capacité d'autofinancement de la collectivité. Elles pourraient être réduites si les redevances facturables à l'usager étaient calées (du moins pour l'essentiel) sur le coût effectif du service,
- ✚ le niveau de financement des investissements par les subventions est plus faible que celui des communes de même catégorie démographique.

### **Les perspectives**

- ✚ les investissements programmés (cimetière, réfection des gîtes, pont « des fèdes », ...) sont envisageables si :
  - le niveau de l'autofinancement prévisionnel est atteint,
  - si les engagements de dépenses de fonctionnement restent dans la limite des crédits votés aux budgets primitifs (notamment en ce qui concerne les travaux d'entretien de la voirie),
  - si les charges imputables sur l'usager (notamment les charges locatives) font l'objet de facturations systématiques,
  - si la programmation des opérations d'investissement se fait en phase avec la capacité budgétaire annuelle de la collectivité.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur AMBERGNY pour cet exposé et le document remis à chacun d'eux.

### **LE PONT DE LAS FEDES**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude préliminaire pour la réfection du Pont de Las Fèdes établi par la Direction Départementale de la Lozère, Pôle Territorial Ouest de Marvejols, avec l'appui technique de la Cellule Conseil en Aménagement. Cette étude propose 3 solutions :

- ✓ 1 – Réparation de la structure existante pour un coût de 58 000 € TTC
- ✓ 2 – Construction d'un tablier avec poutres préfabriquées de type PRAD pour 155 000 € TTC
- ✓ 3 – Construction d'un ouvrage cadre en béton armé (PICF) à 172 000 € TTC

Après en avoir délibéré et conscient qu'il ne sera pas possible de garantir un tonnage élevé sur ce pont, à l'unanimité, le Conseil approuve le dossier d'études préliminaires et décide de retenir la solution 1.

Demande au Maire de solliciter toutes les aides auprès des différents organismes (Etat, Région, Département, ...)

Interrogé par le Maire sur ce choix, Monsieur AMBERGNY déclare que c'est celui de la sagesse et a élaboré le montage financier de cette solution.

Le document technique concernant ce projet peut être consulté en Mairie.

### **PLAN D'ALIGNEMENT DES GOUTTES ET REGULARISATION DE LA COUR DE M. DEBEZIS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan établi par le Cabinet GREGOIRE-FAGGE pour régulariser les alignements suite à l'aménagement du village des Gouttes et celui du Cabinet FALCON pour régulariser la cour de Monsieur DEBEZIS à Beauregard.

### **MISE EN PLACE DU « PROTOCOLE DE LA RESSOURCE EN EAU DES SALHENS »**

Lors de la réunion des Maires avec le Conseil Général du Département et les responsables de l'Agence de Bassin « Adour - Garonne », a été évoquée la pénurie d'eau du village des Salhens. Dans un premier temps il convient d'effectuer des mesures de la ressource et de la consommation d'eau à la demande des organismes cités ci-dessus.

## **CONTRAT D'HABILITATION DU FOSSOYEUR MUNICIPAL**

Monsieur Raymond CHABERT a demandé de mettre un terme à sa fonction de fossoyeur municipal. Il souhaite également être déchargé de l'entretien du cimetière. A partir de 2009, les familles devront s'adresser aux Pompes Funèbres. Quant à l'entretien du cimetière et de ses abords, ceux-ci seront confiés à un salarié d'ALOES (Association Lozérienne Emploi Solidarité).

## **INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité forfaitaire annuelle au Trésorier de la Commune.

## **DM**

Une Décision Modificative a été apportée au budget pour l'achat d'un ensemble photocopieur-scanner-imprimante.

## **GENDARMERIE DE MARVEJOLS**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion proposée par Monsieur ROUJON, Maire et Conseiller Général de Marvejols pour le maintien des effectifs de la Gendarmerie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Schéma d'assainissement** ; le Maire rappelle qu'un zonage a été établi et adopté après enquête publique, pour l'assainissement dans divers villages, en 2001. L'application de ce zonage fait apparaître des différences importantes entre la zone d'assainissement collectif et celle d'assainissement non collectif. Dans le premier cas, l'utilisateur paiera une taxe de raccordement de 600 €, dans le deuxième cas l'utilisateur devra faire face à une dépense d'environ 4 000 € (fosse septique + épandage). Il conviendra que la « Commission Assainissement » conduise une réflexion sur ce problème épineux et complexe.

**Compte rendu de séance** ; le Maire souhaite que le compte rendu de séance du Conseil Municipal soit distribué à chaque foyer fiscal de la commune. Afin d'éviter tout malentendu, le plan du zonage d'assainissement sera distribué également, pour les villages concernés.

**Fossés et débroussaillage** ; afin de contenir les charges de fonctionnement, il ne sera effectué que les fossés les plus urgents.

**Nouveau cimetière** ; le Maire présente le nouveau projet. L'aménagement du carrefour de Rimeizinc offrira des places de parking supplémentaires, ce qui permettra un aménagement plus spacieux du nouveau cimetière.

**L'école** ; le Maire évoque la réunion qui a eu lieu le 26 mai à l'Évêché. Après discussion et devant la difficulté de ce dossier, il est décidé de faire appel à un juriste. Une nouvelle rencontre aura lieu ultérieurement.

**Réunion** ; sont évoqués : la réunion de la CCTP du 26 juin 2008 à propos des ZDE (Zone de Développement Éolien) et du Pôle régional de manifestations agricoles d'Aumont et celle du 26 juillet 2008 à Nasbinals concernant l'Association de Réflexion du projet du Parc Naturel Régional Aubrac.

La séance est levée le 8 août à 1h45